

## AVANT-PROPOS

Depuis 2011, l'Association bruxelloise pour le bien-être au travail (ABBET) est au service des associations de la COCOF afin de les sensibiliser et de les aider à la mise en œuvre d'une politique de bien-être au travail et au respect des obligations légales en la matière.

En janvier 2019, l'Association étend ses activités aux associations COCOM ce qui aura pour conséquence un élargissement de l'équipe qui devient bilingue.

Trop souvent, les associations, surtout celles de petite taille, ignorent les obligations en matière de bien-être au travail et n'ont, par exemple, pas nommé de conseiller en prévention. Ce n'est pas pour autant que rien n'est fait mais bien souvent des manquements existent.

Les arguments invoqués sont le manque de temps, l'insuffisance de moyens financiers ou le fait que ce n'est pas une priorité, le travail orienté vers les usagers passant bien sûr avant tout.

Pour aider les associations, l'ABBET met en place des actions de sensibilisation, d'information et de formation. Des outils ont aussi été développés. Le principal étant la Boîte à outils pour le bien-être au travail ou BOBET.

Il s'agit d'un classeur reprenant les différents aspects de la loi présentés de manière adaptée au secteur associatif. Le contenu de la BOBET est aussi disponible sur Internet : [www.abbet.be](http://www.abbet.be)  
Cet outil comprend trois types de fiches : les fiches « législation », les fiches « législation détaillée » et les fiches « outils ». Grâce au caractère complet de son information, il est devenu en quelques années une référence que beaucoup d'associations consultent fréquemment.

Lors de nos nombreuses rencontres avec les associations, nous avons réalisé que pour certains, la BOBET était parfois trop complexe. Ceux qui découvrent la loi sur le bien-être sont vite dépassés, voire découragés par toutes les obligations légales qu'ils se doivent de respecter.

Nous avons dès lors pensé à la réalisation d'un outil plus synthétique, une sorte de b.a.-ba du bien-être au travail. Un outil simple et concret qui met en avant l'essentiel des obligations et propose des documents prêts à l'emploi : « Le Guide du bien-être au travail ».

À la lecture de celui-ci, des concepts comme analyse de risques, SIPP ou plan global de prévention devraient devenir plus familiers. C'est une première étape qui, nous l'espérons, conduira plus tard à leur réalisation. Par après, l'association pourra toujours faire appel à l'ABBET pour se faire accompagner.

Transmettre l'impulsion, donner un coup de pouce au démarrage de la mise en place d'une politique de bien-être au travail et, par là, soutenir le bien-être des travailleurs, tel est l'objectif de ce Guide du bien-être au travail.